



Comptable/femme de ménage

Par **Kg**, le **23/05/2024** à **16:06**

Bonjour.

Je suis comptable et mon employeur me demande de faire le ménage.

Il n'y a pas de femme de ménage pour des raisons économiques, il s'agit d'un magasin qui accueille du public.

As-t-il le droit a m'obliger a faire le ménage?

Merci d'avance

Cordialement

Par **Marck.ESP**, le **23/05/2024** à **17:17**

Bonjour

L'intitulé de votre post est "comptable", je suppose ?

La définition de vos fonctions également, au niveau du contrat de travail ?

Si oui et si ce n'est pas exceptionnel (par exemple lorsqu'une femme de ménage est momentanément absente), , vous pouvez refuser, car les tâches demandées doivent correspondre à celles pour lesquelles vous avez été embauchée.

Par **Pierrepauljean**, le **23/05/2024** à **22:04**

bonjour

qui est en charge du public?

lui?

il peut faire le ménage.....